Territoire auvergnat

n° 13 2 juillet 2019

Viticulture









Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture











À retenir cette semaine

Dégâts de grêle en Côtes d'Auvergne, localement très important (80%) Pression oïdium bien présente Risque mildiou en diminution Apparition de très rares symptômes de black rot Cicadelles vertes en très légère augmentation

BSV réalisé à partir des observations parcellaires des 2 vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 22 parcelles observées par 14 observateurs sur 5 cépages différents.

Données du réseau

15 parcelles renseignées, 12 dans le vignoble de Saint Pourçain, 3 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Stades phénologiques

La progression de la vigne est maintenant rapide. Les baies ont dépassé le stade « grains de plomb » dans la plupart des parcelles et se rapprochent du stade « petit pois ». On note toutefois un peu de coulure, et plus rarement du millerandage.

Stade intermédiaire entre « grain de plomb et « petit pois ».







Les fortes chaleurs de la semaine passée ont pu provoquer des échaudages, comme cicontre.

Légère coulure ou baie avortées (grains sec).



Millerandage : décalage de maturité





Situation sanitaire



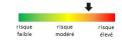
Le mildiou se manifeste toujours très peu. Les fortes chaleurs de la semaine dernière l'ont durement malmené. Il lui faudrait plusieurs jours consécutifs de pluie pour redevenir contaminant.

La probabilité est donc assez faible que l'on ait des contaminations conséquentes dans les jours à venir. Des taches ont été observées sur une vigne abandonnée, uniquement sur les rameaux proches du sol. Mais elles sont rares et complètement sèches après le coup de chaud.





Oïdium



Si le mildiou est fortement freiné par les températures élevées et l'absence de pluies conséquentes, il n'en est pas de même pour l'oïdium. Il supporte des conditions extrêmes. Les 40° que nous avons eus l'ont juste ralenti, et il est capable de supporter des hygrométries faibles, jusqu'à 40%. Les conditions actuelles et celles des jours à venir, c'est-à-dire chaleur et humidité, lui sont donc tout à fait favorables.

La semaine dernière, de nouvelles parcelles ont fait l'objet de recherches poussées d'oïdium. Des symptômes ont été trouvés sur la plupart des chardonnays. Plus étonnant, des symptômes ont également été observés sur pinot. En revanche, aucun signalement à ce jour sur gamay et tressallier.

Il est primordial de connaître la pression sur ses parcelles !!! Il est fortement recommandé d'aller observer les parcelles les plus sensibles !



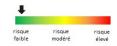


Taches d'oïdium anciennes et bien visibles



.... et tache d'oïdium toute jeune et plus difficile à observer.

Black rot



De rares symptômes ont été détectés cette semaine : sur une grappe d'une parcelle du réseau d'observation, et sur le feuillage d'une parcelle abandonnée. Même sur la parcelle abandonnée, les symptômes sont faibles. Les conditions climatiques actuelles et à venir ne devraient pas permettre de nouvelles contaminations.



Tache sur feuilles avec pycnides encore peu visibles.



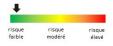
Black rot (suite)



Symptômes de black rot sur grappe.



Botrytis

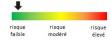


Les conditions climatiques pendant la floraison ont été plutôt bonnes. Les déchets de fleurs ont été évacués, à quelques exceptions près ...



Sur cette grappe au stade grain de plomb, les étamines sont encore bien visibles! Cela aura-t-il une influence sur le futur développement du botrytis?

Cicadelle verte



Cette semaine, le nombre maximum de larves pour 100 feuille est de 13. C'est très faible. Pour rappel, le seuil de nuisibilité est fixé en France à 100 larves pour 100 feuilles.



Sur cette photo on peut voir plusieurs étapes de la vie d'une cicadelle ; de gauche à droite : une cicadelle adulte, une exuvie (ou mue) et une larve.

Tordeuses de la grappe

Il y a eu cette année un décalage entre le développement de la vigne et le cycle d'Eudémis. Habituellement, les glomérules sont visibles 2 à 3 semaines après le pic de vol, ce qui correspond en général au début de la floraison. Cette année, on les a plutôt observés 4 à 5 semaines après, ce qui correspondait à la fin floraison-début nouaison. On a donc observé des glomérules avec des grains déjà bien formés, comme sur la photo ci-

dessous.



Glomérule au stade grains de plomb.



Vu au vignoble



Une araignée protégeant son sac d'œufs



Larves de chrysope. Elles dévorent des acariens, pucerons, cochenilles... C'est un auxiliaire très utile.



Larve de thrips. Pas de dégâts notables constatés à ce jour

Devinette







Une seule de ces 3 feuilles est touchée par l'oïdium. Laquelle, et où ? A vos loupes! Réponse la semaine prochaine ...

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée. http://viticulture.ecophytopic.fr/viticulture

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes **Coordonnées du référent :** François ROUDILLON - froudillon@allier.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Véronique SARROT - vsarrot@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autre lecteur doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



